

BON DE COMMANDE – FORFAIT 10 DEMI-JOURNÉES ROULAGE MOTO*

Forfait nominatif comprenant 1 bénéficiaire, non cessible et valable un an à compter de la 1^{ère} demi-journée utilisée

*Roulage avec votre propre moto

VOS COORDONNÉES	
NOM :	PRENOM :
TEL :	MAIL :
ADRESSE :	

PRESTATION	TARIF UNITAIRE	QUANTITÉ
10 demi-journées de roulage moto	535€ (au lieu de 850€) soit – 37%	
2 demi-journées offertes	Si licencié MCPA NET	
4 demi-journées offertes	Si licencié MCPA NCO	
TOTAL :		

REGLEMENT ET ENVOI
Bon de commande à envoyer par voie postale accompagné du règlement par chèque à l'ordre du MCPA
Ou par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr avec règlement par virement bancaire :
IBAN : FR76 1027 8022 7200 0343 5904 059 – BIC : CMCIFR2A

INFOS PRATIQUES JOURNÉES DE ROULAGE LIBRE MOTO	
MODALITÉS D'INSCRIPTION	
<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les dates de roulage sur le site : http://circuit-pau-arnos.fr rubrique « roulage moto » - Cliquez sur la date de votre choix et procéder à votre inscription sur Engage Sports - L'adhésion annuelle au MCPA est obligatoire pour participer aux journées de roulage moto : 10€ à régler via Engage Sports ou lors de la prise de votre licence annuelle FFM - Le jour du roulage : <ul style="list-style-type: none"> o Présenter une licence FFM valide : licence annuelle <u>ou</u> licence à la journée « Pass Circuit » à prendre sur le site de la FFM : https://licencie.ffmpeg.net/ 	
EQUIPEMENTS NÉCESSAIRES	
PILOTE : <ul style="list-style-type: none"> - Combinaison cuir ou deux pièces rattachables en cuir - Dorsale rigide, air-bag et protection pectorale (fortement conseillés) - Casque intégral - Bottes et gants 	MOTO : <ul style="list-style-type: none"> - En bon état, pas de fuite - Carénages bien attachés, pas d'objets saillants - Rétroviseurs scotchés ou repliés - Contrôle son en prégrille (max 102 DB)

J'atteste avoir pris connaissance, des modalités d'inscription et équipements nécessaires pour les journées de roulage libre moto, ainsi que du règlement du Forfait 10 demi-journées.

Nom Prénom

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

RÈGLEMENT – FORFAIT 10 DEMI-JOURNÉES DE ROULAGE MOTO

L'association Moto Club Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées de roulage moto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Forfait réservé aux adhérents du MCPA. Adhésion annuelle obligatoire : 10€.

Règlement avant la première journée de roulage :

- Via l'intranet FFM lors de la prise d'une licence annuelle, où
- Via Engage Sports

Adhésion non remboursable.

2. Descriptif du forfait

Correspond aux droits de piste pour 10 demi-journées de roulage moto : 535€.

Utilisation lors des journées de roulage moto organisées par le MCPA, valable 1 an à compter de la première demi-journée utilisée.

Forfait nominatif et non cessible, comprend un bénéficiaire, identifié à l'achat.

3. Commande et règlement

Bon de commande à télécharger sur <https://circuit-pau-arnos.fr/> rubrique « roulage moto ».

Règlement possible : par chèque, par carte bancaire ou espèces (au bureau d'accueil du circuit) ou par virement bancaire.

Commande effective à réception par le MCPA du bon de commande complété et du règlement.

4. Annulation, remboursement et prolongation du forfait

Aucune demande d'annulation, de prolongation ou de remboursement possible.

5. Calendrier

Communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment.

Le MCPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratifs divers, nombre insuffisant de participants...).

6. Inscriptions aux journées de roulage et annulation

Inscription sur Engage Sports, en sélectionnant dans le formulaire d'inscription l'option « Abonnement demi-journée ». Pas d'inscription sur place.

Inscription effective qu'après validation par le MCPA et réception par le participant du mail de confirmation.

Inscription nominative, ne peut être transférée à un autre pilote. Chaque participant doit posséder son propre compte Engage Sports et passer sa commande individuellement.

Demande d'annulation possible jusqu'à 72h avant le roulage, en précisant la raison, (accident, maladie, blessure, décès, raisons professionnelles, etc), à effectuer via Engage Sports et à accompagner d'un justificatif. Aucune demande par mail. Demi-journée décomptée du forfait pour les pilotes inscrits et ne se présentant pas le jour du roulage, sans demande d'annulation faite au préalable.

7. Assurances

Le MCPA, club affilié à la FFM est assuré via la Fédération. De ce fait, obligation pour l'ensemble des participants de présenter :

- Une licence annuelle FFM (type NET ou NCO),
- Ou une licence à la journée (Pass circuit, à commander sur le site internet de la FFM).